

## Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 15 avril, à 19 heures, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis au Centre Socio-culturel de Châteauneuf sur Cher sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant, M. PELLETIER, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Titulaires présents** : Mmes BARBIER, CAGLIONI, DUBAUD, DUPRIX, FOURCADE, GARCIOUX, JACQUIN-SALOMON, JOCHYMS, JOUNEAU, PINCZON DU SEL, RADUGET, RICHARD, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BONILLO, BURLAUD, DE PAULE, FAUCHER, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, PERCHET, TALLAN, TALLON.

**Suppléants présents** : Mme HUE

**Pouvoirs** : Néant

**Absent** : Néant

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

33 délégués des 19 communes adhérentes à la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher :

**CHAMBON** : Maryse JACQUIN-SALOMON (Maire, titulaire) - Reine EININGER (Suppléante)

**CHATEAUNEUF SUR CHER** : William PELLETIER (Maire) – Marie-Christine SOUPIZET, Pascal LANDOIS (Adjoints), François GAMBADE (Conseiller Municipal)

**CHAVANNES** : Guy MOREAU (Maire, titulaire) – Gilles LETELU (Suppléant)

**CORQUOY** : Dominique BURLAUD (Maire) – Gilbert GALLIOT (Suppléant)

**LA CELLE-CONDÉ** : Alain MANSENS (Maire) – Annie ALAPHILIPPE (Suppléante)

**CREZANCAY SUR CHER** : Annie DUBAUD (Maire) – Eric BAILLARD (Suppléant)

**LAPAN** : Annie RADUGET (Maire) – Jean BORELLO (Suppléant)

**LEVET** : Bruno MARÉCHAL (Maire) – Véronique RICHARD, Baptiste TALLAN, Claire FOURCADE (Adjoints)

**LIGNIÈRES** : Elisabeth BARBIER (Maire) – Rolland TALLON (Adjoint), Monique DUPRIX, Jérôme PERCHET (Conseillers Municipaux)

**MONTLOUIS** : Evelyne ALLOU (Maire) – Isabelle HUE (Suppléante)

**SAINT LOUP DES CHAUMES** : Michel DE PAULE (Adjoint) – Jean-Paul BELLOT (Suppléant)

**SERRUELLES** : Alain HORZINSKI (Maire) – Monique AUBAILLY (Suppléante)

**SAINT-BAUDEL** : Fabienne PINCZON DU SEL (Maire) – Françoise BERNARDIN (Suppléante)

**SAINT-SYMPHORIEN** : Micheline JOUNEAU (Maire) – Frédéric RIVIERE (Suppléant)

**SAINTE –LUNAISE** : Amélie JOCHYMS (Maire) – Eric NERON (Suppléant)

**UZAY-LE-VENON** : Robert BONILLO (Maire), Jean-Roger MATHÉ (Adjoint)

**VALLENAY** : Christian FAUCHER (Maire) – Martine GARCIOUX, Philippe ANDRIAU (Adjoints)

**VENESMES** : Gérard BEDOILLAT (Maire) – Guy LABAN, Sonia TOUZET (Adjoints)

**VILLECELIN** : Sylviane CAGLIONI (Maire) – Angélique WOZNIACK (Suppléante)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur William PELLETIER, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, a déclaré installer ces personnes dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur A. HORZINSKI, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

### **1-Election du Président**

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance M. C. FAUCHER.

Le doyen d'âge explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : M. B. TALLAN et Mme M.C SOUPIZET

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Élection du Président :**

Candidats : Monsieur William PELLETIER  
Monsieur Dominique BURLAUD

#### **Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou nuls : Néant
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Monsieur William PELLETIER : 15 voix
- Monsieur Dominique BURLAUD : 18 voix

Monsieur Dominique BURLAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

Monsieur Dominique BURLAUD a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assurer la présidence de l'Assemblée.

### **2-Fixation du nombre de Vice-Présidents**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après vote à bulletin secret, à la majorité absolue, le Conseil Communautaire fixe au nombre de 5 l'effectif de Vice-Présidents de la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher.

### **3- Election des Vice-Présidents**

Monsieur le Président, D.BURLAUD, explique que l'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

Il est dès lors procédé aux opérations de vote des Vice-Présidents dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : M TALLAN et Mme SOUPIZET

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **1<sup>er</sup> Vice-Président**

Candidats : Madame Elisabeth BARBIER

Madame Elisabeth BARBIER, ayant obtenu la majorité absolue (25 voix), a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Candidats : Monsieur Jean-Roger MATHÉ  
Monsieur Philippe ANDRIAU  
Monsieur Alain MANSSSENS

Au premier tour de scrutin, Monsieur Philippe ANDRIAU, ayant obtenu la majorité absolue (17 voix), a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président et a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Candidats : Monsieur Jean-Roger MATHÉ  
Madame Véronique RICHARD

Au deuxième tour de scrutin, Monsieur Jean-Roger MATHÉ, ayant obtenu la majorité absolue (18 voix), a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **4<sup>ème</sup> Vice-Président**

Candidats : Madame Véronique RICHARD  
Monsieur Guy MOREAU

Au premier tour de scrutin, Madame Véronique RICHARD, ayant obtenu la majorité absolue (19 voix), a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président et a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **5<sup>ème</sup> Vice-Président**

Candidats : Monsieur Guy MOREAU  
Monsieur Alain MANSSSENS  
Monsieur Guy LABAN

Au deuxième tour de scrutin, Monsieur Guy LABAN, ayant obtenu la majorité absolue (18 voix), a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **4- Election des membres du bureau**

Monsieur le Président rappelle que les Statuts de la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher précisent que le Bureau sera composé du Président, des Vice-Présidents élus par le Conseil Communautaire et un délégué de chaque commune membre non représenté.

Seule la commune de Châteauneuf sur Cher est concernée par l'élection d'un membre de bureau.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les mêmes conditions réglementaires et sous la présidence de M. BURLAUD pour la commune de Châteauneuf sur Cher.

Deux assesseurs sont nommés : M TALLAN et Mme SOUPIZET

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Membre du bureau de la commune de Châteauneuf sur Cher:**

Candidats : Monsieur William PELLETIER  
Monsieur François GAMBADE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Monsieur William PELLETIER : 21 voix

Monsieur François GAMBADE: 12 voix

Monsieur William PELLETIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau représentatif de la commune de Châteauneuf sur Cher.

Monsieur William PELLETIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Treize communes n'ayant qu'un seul siège au sein de la Communauté de Communes, ces délégués sont élus d'office membre du bureau.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la composition du Bureau, comme prévu par les Statuts de la Communauté de Communes.

- Après vote, à 32 voix pour et 1 abstention, sont élus délégués au sein du Pays Berry Saint Amandois et de l'ADACEF :

Membre titulaire	Mme BARBIER Elisabeth
Membre suppléant	M. MANSSENS Alain

Après vote, à 32 voix pour et 1 abstention, est élu pour l'ADACEF : Mme BARBIER Elisabeth.

Après vote, à l'unanimité, est élu représentant de la charte paysagère : M. GAMBADE François.

- Après vote, à l'unanimité de ses membres présents, sont élus délégués au sein du SMIRTOM :

Membres Titulaires	M. Alain MANSSENS	M. Michel DE PAULE	M. Christian FAUCHER	M. Dominique BURLAUD
Membres Suppléants	M. François GAMBADE	M. Bruno MARECHAL	M. Jérôme PERCHET	Mme Annie RADUGET

- Après vote, à l'unanimité de ses membres présents, sont élus délégués au sein du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Lapan (SMEAL):

Membres Titulaires	M. Guy MOREAU	M. François GAMBADE
--------------------	------------------	------------------------

- Après vote, à l'unanimité de ses membres présents, est désigné Monsieur Jean-Roger MATHÉ, représentant de l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher (AD2T).

- Après vote, à l'unanimité de ses membres présents, sont élus délégués au sein du syndicat mixte ouvert « Numéric 18 » :

Membre titulaire	M. Jean-Roger MATHÉ
Membre suppléant	M. Guy LABAN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.